Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212203178-20260605-202639-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES CÔTES-D'ARMOR

MAIRIE de
SAINT-MÉLOIR-DES-BOIS
22980

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinquième jour du mois de juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de SAINT-MÉLOIR-DES-BOIS, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Mme Anne-Marie LEFEUVRE, Maire.

PRÉSENTS : LEFEUVRE Anne-Marie, COMMAULT Romaric, PRUAL Myriam, MARÉCHAL Robin, BYRON Megan, BOSSARD Sonia, CHAUVELIER Céline, ALLÉE Martin

ABSENTS : ROBERT Thomas (ayant donné pouvoir à COMMAULT Romaric), LE ROUZIC Solenn (ayant donné pouvoir à MARÉCHAL Robin), BEDFERT John (ayant donné pouvoir à BYRON Megan)

A été nommée secrétaire de séance : Mme BOSSARD Sonia

Date de la convocation et d'affichage : 28 mai 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026/39

Nombre de Membres			
En exercice	Présents	Présents et représentés	Qui ont pris part à la délibération
11	8	11	11

OBJET : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET SUPPLÉANTS POUR LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Conformément aux articles L.280 à L.293 et R.130-1 à R.148 du Code Électoral, le Conseil Municipal a procédé à la désignation du délégué et des suppléants en vue de l'élections des sénateurs

- **Le procès-verbal de cette désignation est joint en annexe**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits
La Maire, Mme Anne-Marie LEFEUVRE

MAIRIE SAINT-MÉLOIR-DES-BOIS * Côtes-d'Armor *

Certifié exécutoire compte tenu de la publication en mairie et de la transmission au représentant de l'État le même jour.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.